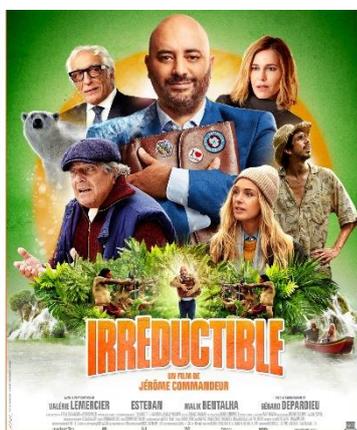


PLAN DÉTAILLÉ DU COURS MAGISTRAL DE **DROIT DES FONCTIONS PUBLIQUES**

Cours du professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA
SEMESTRE II – MASTER I – UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Partie I – Quelle(s) fonction(s) publique(s) en 2023 ?

Leçon I : du ou des droit(s) de(s) / de la fonction(s) publique(s)



Section 01. Introduction aux leçons

- §1. Plan du semestre
- §2. Préjugés « *irréductibles* » aux droits des fonctions publiques
- §3. État des lieux 2023 des fonctions publiques :

l'arrivée du Code-MESSI(E)

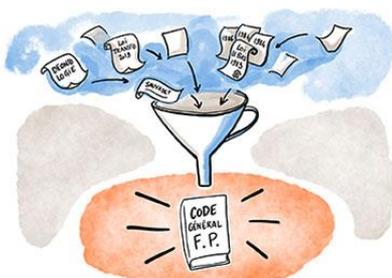
Section 02. Une fonction publique « à la française » ?

- §1. Indépendante, égale & citoyenne
- §2. Française ou européenne ?

Décision 01 :
CÉ, 25 septembre 2020, Sté Orange

- §3. Unité ou diversité ? Une ou des ?

Playmobil 01 :
la diversité dans l'Unité de la fonction publique



Section 03. Des fonctions publiques !

- §1. Des fonctionnaires

Règle d'or 01 :
**« tous les agents publics
ne sont pas des fonctionnaires » !**

- §2. Des statutaires non titulaires (renvoi)
- §3. Des contractuels

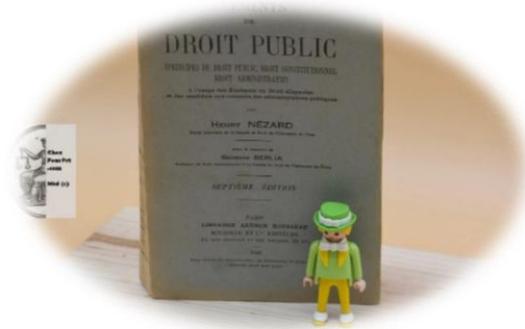


Leçon II :
éléments d'histoire(s) des agents publics :
la quête du « statut »

Section 01. Du concept à la notion

- §1. Notion ou concept ? *Merci Aya !*
- §2. Du concept de fonctionnaire
- §3. De la notion de fonction publique

Playmobil 02 :
Henry NÉZARD (1875-1953)



Section 02. Des commissaires royaux aux commis de la Nation

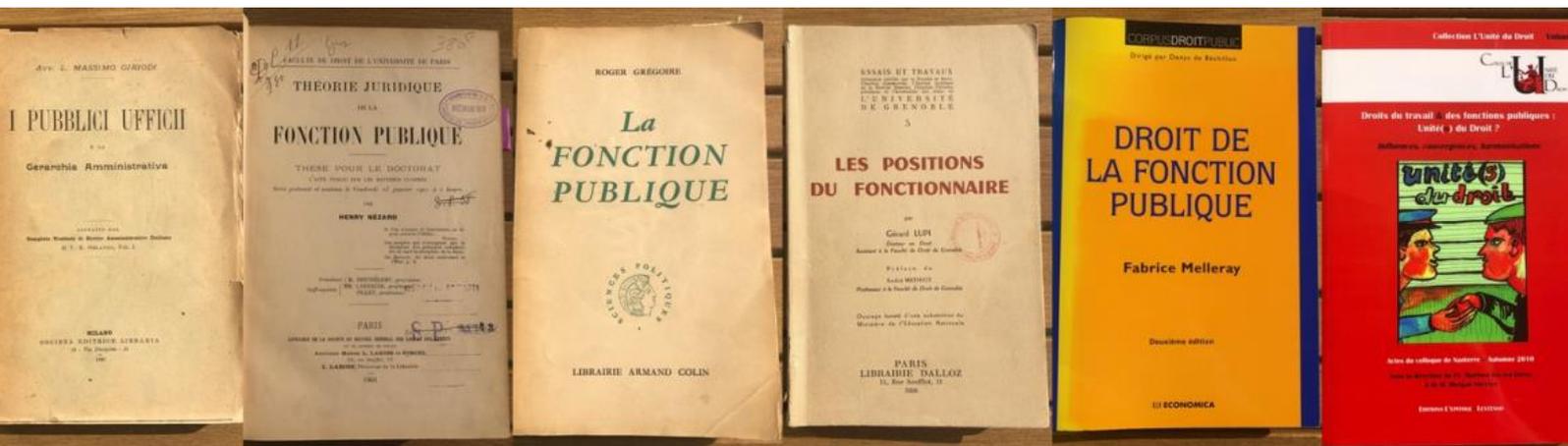
- §1. L'Ancien régime des officiers & des commissaires
- §2. Le renouveau révolutionnaire
- §3. La distinction des fonctionnaires & des employés

Décision 02 :
CÉ, 28 novembre 1867, Pensionné GUIBERT

Section 03. De la diversité à la recherche de l'unité statutaire

- §1. L'héritage militaire *napoléonien*
- §2. L'explosion statutaire républicaine
- §3. La quête du statut *via Vichy*

Règle d'or 02 :
**« le premier statut
n'est pas républicain » !**



Leçon III : du contentieux administratif au prisme des fonctions publiques statutaires

Section 01. L'importance de la jurisprudence avant les statuts

§1. Agents des services publics administratifs & commerciaux
(*Gustave DE ROBERT LAFREGEYRE*)

§2. Employés & fonctionnaires interdits de grève
(*MINAIRE & alii*)

§3. Agents publics sous autorité politique
(*Commissaires WILLIG & ARAMU*)

Playmobil 03 :
le commissaire déporté Jacques Jérôme WILLIG (1897-1946)

Section 02. Les statuts des fonctions publiques

§1. Retours sur la Loi du 14 septembre 1941

(Maurice LAGRANGE)

§2. Importance du statut du 19 octobre 1946

(Maurice THOREZ)

§3. Des Lois statutaires après le 13 juillet 1983

(Anicet LE PORS)

§4. « Le » Code statutaire de l'ordonnance du 24 novembre 2021

(Amélie DE MONTCHALIN)



Section 03. Les fonctions publiques au cœur de la jurisprudence administrative

§1. Le juge administratif, juge des fonctions publiques

Règle d'or 03 :

**« 10 à 15 % du contentieux public
est celui des fonctions publiques ».**

§2. Du pensionné GUIBERT au retraité CZABAJ

§3. Du droit à communication des pièces concernant un agent

Décision 03 :
CÉ, 21 octobre 2022, Sous-préfet A.

Leçon IV :
le contrat de fonction publique :
Seigneur des Anneaux ou « seigneur des Statuts » ?

Section 01. La Communauté de l'Anneau / du Statut

§1. Neuf membres de la Communauté défendant le Statut / l'Anneau

Playmobil 04 :
la Communauté de l'Anneau / du Statut

Règle d'or 04 :

**« désormais, un atlas est devenu obligatoire
pour s'aventurer dans les « terres du milieu »
des fonctions publiques ».**

§2. Neuf facettes des fonctions publiques dans un Statut unifié

Section 02. Les deux Tours / les deux régimes juridiques

§1. Les deux droits confluents des travailleurs

§2. *Gollum*, le CDI à l'assaut du Statut

Décision 04 :
CÉ, 11 juin 1909, *Asso. amicale des médecins des asiles publics d'aliénés*

Section 03. Le retour du Roi / du Contrat

§1. Avant le Statut, le Statut était déjà là ?

§2. Même dans le contrat, le Statut est toujours là ?



Leçon V : droits du travail & des fonctions publiques

Section 01. Des influences réciproques

§1. Vers un droit hybride des travailleurs publics & privés ?

Règle d'or 05 :

*« l'influence des droits est réciproque
& non unilatérale ».*

§2. Le Droit du travail né au sein du droit public

Playmobil 05 :
le doyen FOUcart (1799-1860)

§3. « Travaillisation » ou privatisation des fonctions publiques ?



Section 02. Une « travaillisation » positive du droit des fonctions publiques

§1. Des PGD « importés » du droit du travail

Décision 05 (nationale) :
TA de Cergy-Pontoise, 21 octobre 2021, Mme B

§2. La présomption d'imputabilité d'accident de service

§3. Des MFP « inspirés » : Mobilité, Formation & Primes

Section 03. Une « travaillisation » critiquable du droit des fonctions publiques

§1. Des contractualisations au détriment de l'emploi permanent des fonctions publiques

§2. De l'intérim triomphant

§3. La négation des spécificités publicistes

Décision 05 (européenne) :
CJUE, 24 février 2022,
VB c/ direction générale (bulgare) de la sécurité et de l'incendie

Leçon VI : de la Loi du 06 août 2019

Section 01. Contextualisation de la Loi DUSSOPT

- §1. Des droits inégalitaires des employeurs face aux travailleurs
- §2. Evolution ou révolution ?
- §3. La perte du « singulier » et de l'Unité

Section 02. Évolution dramatique : la négation du service public

- §1. Quelques rares éléments positifs
- §2. Un choix non concerté
- §3. Un service public oublié

Règle d'or 06 :

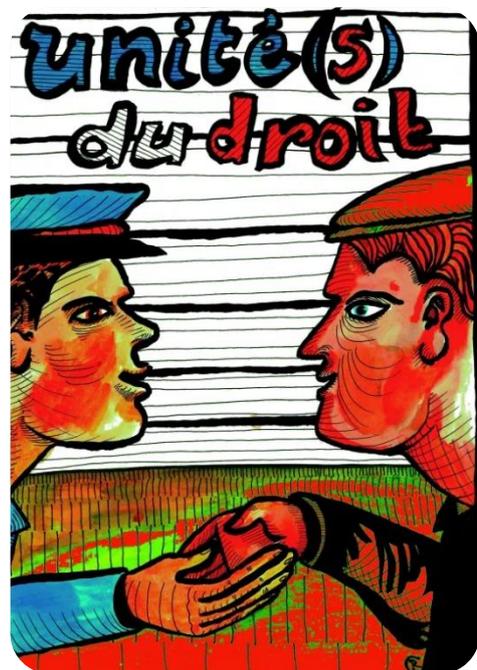
« *la négation des Lois de ROLLAND entraîne celle du service public* ».

Playmobil 06 :
le professeur Louis ROLLAND (1877-1956)

Décision 06 :
CC, 12 octobre 2012, QPC 2012-281, *privatisation de France Télécom*

Section 03. Révolution mathématique : le retour au fonctionnaire contractuel

- §1. L'esprit triomphant du contrat
- §2. Vers une fonction publique *Canada Dry* ©
- §3. La négation de l'Histoire



Partie II

Quel(s) droit(s) des agents publics ?

Leçon VII : des fonctionnaires « proprement dits »

Section 01. Des catégories d'agents publics

Règle d'or 07 :

« *il y a, parmi les agents publics, des catégories de statutaires ou assimilés & des catégories conventionnelles en force* ».

- §1. Des douze fonctionnaires des régions obscures...
...aux cinq catégories de titulaires
- §2. Des fonctionnaires potentiels
- §3. Des catégories conventionnelles

Playmobil 07 :
un ancien fonctionnaire emblématique,
René, l'agent des PTT



Section 02. Du fonctionnaire permanent, statutaire & gradé

- §1. De l'emploi permanent comme principe immanent
- §2. De la position légale & réglementaire : un ou des statuts ?
- §3. Des grades, des corps & des cadres d'emploi(s)

Section 03. Trois contentieux de fonctionnaires

- §1. Le fonctionnaire se consacre à l'activité pour laquelle il a été nommé
- §2. « *Ils ont décidé de vous éliminer, leur décision est sans appel* » !

Décision 07 :
TA de Clermont-Ferrand, 12 juillet 2019,
Clermont Auvergne Métropole

- §3. Un contentieux des anciens fonctionnaires : les conflits d'intérêts

Leçon VIII : des « positions » du fonctionnaire

Section 01. Du stage à la titularisation espérée

§1. Des épreuves *a priori* théoriques : les concours

§2. Du stage, « droit à faire ses preuves pratiques » d'un agent quasi statutaire

Décision 08 :
TA de Clermont-Ferrand, 20 janvier 2022, Agent A.

§3. Des licenciement & contentieux des stagiaires

Section 02. Des dix « positions » du fonctionnaire

Règle d'or 08 :

**« la position « normale » de l'agent public
est celle dite de l'activité ».**

§1. Des quatre positions positives (activité, détachement, disponibilité & congé parental)

§2. Des cinq positions révolues & d'une position discrète

(hors-cadre, service national, congé spécial, CFA, réserves, & intégration directe

§3. De la position dite normale : l'activité (temps partiel, mise à dispo. & plupart des congés)

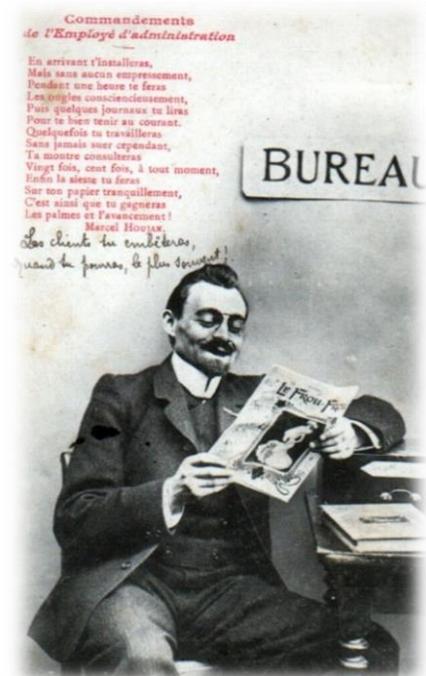
Section 03. Trois contentieux de positions

Playmobil 08 :
des agents condamnés pour leurs positions :
les époux BARBIER

§1. Du droit à réintégration après mise en disponibilité

§2. Du détachement

§3. Des congés tous azimuts



Leçon IX : de l'accès aux fonctions publiques

Section 01. Des cinq conditions d'accès aux fonctions publiques

§1. De l'art. L. 321-1 CGFP (ex. art. 5 du Statut)

§2. De la condition de nationalité

§3. A travail égal, salaire presque égal !

Playmobil 09 :
l'incarnation d'une Égalité différenciée :
Hubert D. & Edouard C.

Section 02. Des cinq voies d'accès aux fonctions publiques

§1. Des fonctionnaires précontractuels

§2. Des bénéficiaires d'emplois dits « réservés »

§3. Des hypothèses de nominations directes

Section 03. Des contentieux des concours

§1. Du système « MIEU » ©

Règle d'or 09 :

« le concours, c'est MIEU » !

§3. Des principes contentieux du droit des concours

§3. Même hors concours, le juge porte au pinacle le concours

Décision 09 :
CÉ, Sect., 04 octobre 2012, Professeur ROUSSEAU



Leçon X : de la carrière des agents publics

Section 01. Du « droit » à « faire carrière »

- §1. Feue la notation au profit de la contractualisation
- §2. Des avancements
- §3. Des nouvelles « lignes directrices » sans CAP ?

Section 02. Des luttes contre l'immobilisme ?

- §1. Éloge de la *mobilité* #since2009
- §2. De la mobilité des anciens militaires

Décision 10 :
CÉ, 18 décembre 2020, *Ministre des Armées c. B.*

- §3. Des mutations

Section 03. Allez, il faut partir maintenant...

- §1. Des 9 trois quart départs depuis le quai des fonctions publiques

Playmobil 10 :
du train des réformes à celui des départs,
Hugues, le cheminot

Règle d'or 10 :

« la pension de retraite fonctionnaire est un dû de la société ».

- §2. De l'expérimentale rupture
« conventionnelle »
- §3. Des pensions paritaires ?



Leçon XI : obligations & déontologie des fonctionnaires

Section 01. Des « dix commandements » professionnels

Règle d'or 11 :

« des dix commandements... de l'agent public ».

**Playmobil 11 : MOÏSE et ses commandements
& Marcel PATULACCI, gardien de la paix**

§1. Des obligations « hiérarchiques » & « fonctionnelles »

§2. De l'obligation de « servir »
(art. L. 121-3 CGFP)

§3. De l'obligation d'obéir loyalement
(art. L. 121-10 CGFP)

Section 02. Des huit obligations « fonctionnelles »

§1. Neutralité & Impartialité du service (et donc des agents) public(s)
(art. L. 121-1 CGFP)

§2. Discrétion, secret & réserve professionnels
(art. L. 121-6 et 7 CGFP & jurisprudence *CAF de Lyon*)

Décision 11 :
CÉ, 22 septembre 2017, Général P.

§3. Information, dignité & déontologie des fonctions publiques
(art. L. 121-1, L. 121-8 CGFP & Livre I, Titre II CGFP)

Section 03. Des obligations des travailleurs publics & privés

§1. Des obligations déontologiques confluentes ?

§2. La lutte contre les harcèlements au travail

§3. Du pantouflage



Leçon XII : garanties, droits & libertés des fonctionnaires

Section 01. Des droits pécuniaires de l'agent fonctionnaire

§1. Face aux dix « commandements », dix droits & libertés

§2. *D'la thune, gros* (des traitements aux pensions)

Décisions 12 :

**CÉ, 10 novembre 2022, *SNIAE-FO*
& CAA de Nantes, 11 octobre 2022, *CCAS d'Angers***

§3. Toi, tu veux jouer en NBI ?

Section 02. Des droits & libertés de travailleurs ?

§1. Des deux droits « fonctionnels » : la carrière & la protection fonctionnelles

§2. Des trois droits & libertés communs des travailleurs publics & privés

§3. Des deux libertés du fonctionnaire-citoyen : opinion & expression

Section 03. Laïcité des agents publics

Playmobil 12 :

Laïcité, LOL, des agents publics

§1. Un principe ou un objectif constitutionnel ?

Règle d'or 12 :

**« *la Laïcité ne serait pas
un principe constitutionnel* » ?**

§2. Des expressions des agents confrontées aux neutralités

§3. Des aumôniers publics & des menses rappelés



Leçon XIII : des agents contractuels de droit public

Section 01. Services publics & contractuels : les quatre ères prétorienne

Règle d'or 13 :

« *contractuel is the new french fonctionnaire* ».

§1. Pour les SPIC, l'ère de Gus'BOB DE LAFREGEYRE

§2. Pour les SPA, de l'ère de la veuve MAZERAND...
à celle de Mohammed BERKANI

Décision 13 :

TC, 25 novembre 1963, Dame veuve MAZERAND

Playmobil 13 :

**Mohamed BERKANI,
le plus célèbre cuistot des CROUS de France**

§3. Pour les tiers en REP,
l'ère *Ville de Lisieux*



Section 02. Agents publics & contrats

§1. Du contractuel d'ajustement à la « voie normale » retrouvée des siècles précédents ?
#teamSILICANI #teamFOUCART

§2. De la fonction à l'emploi publics
#teamFOUBERT *via* sa précarisation

§3. D'une *fonctionnarisation* des contractuels ?
#teamCAVALLO #teamAUBINFORTIERMONIOLLE

Section 03. Trois situations contractuelles positives

§1. Du renouvellement au fantasme de la titularisation

§2. 2019 & le contrat « *en avant de Guingamp* » !

§3. Face à la précarisation assumée, la nouvelle prime de précarité !

Leçon XIV : des CDI de droit public

Section 01. Des fonctionnaires *Canada Dry* ?

Règle d'or 14 :

« *le CDI de droit public ? Ça ressemble à un fonctionnaire, c'est doré et reclassé comme un fonctionnaire mais ce n'est pas un fonctionnaire & c'est pour ça que ça nous perd* » !

§1. L'opposition première : titulaires, ou « pas »

§2. Le CDI, un sous-titulaire sous mythe européen ?

§3. Des sous fonctionnaires ?

Playmobil 14 :
du CDI, comme mise dans la boue du statut (*ripeur represents*)

Section 02. Du recrutement au départ des contractuels

§1. Des conditions minimales de recrutement(s)

§2. Des cessations (& licenciements) de fonctions contractuelles

§3. L'hypothèse des « CDI JOURDAIN » & le droit au reclassement

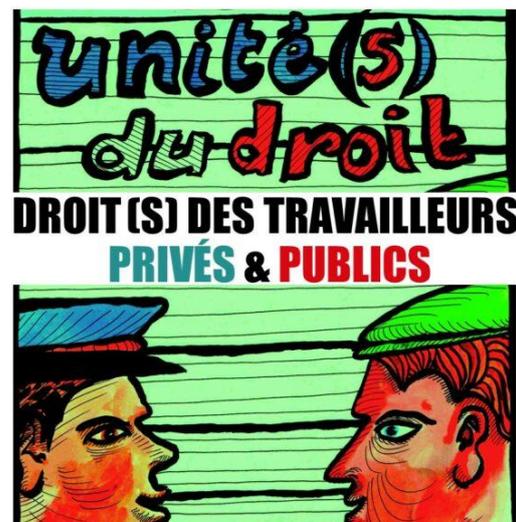
Décision 14 :
CÉ, 06 novembre 2013, *Département du Haut-Rhin*

Section 03. De la continuité fictionnelle des contrats de travail (publics et privés)

§1. De la protection des travailleurs publics & privés par le « midi-minuit » y compris en services publics

§2. Pour une autre publicisation du « midi-minuit » ?

§3. Une application bretonne : « *en avant de Lannion* » !



Leçon XV :
discipline & contentieux
des agents publics

Section 01. Droit disciplinaire des agents publics

- §1. Fautes & pouvoirs disciplinaires
- §2. Des procédures disciplinaires
- §3. Suspensions & sanctions (parfois déguisées)

Playmobil 15 :
mutation ou sanction,
l'exemple du cantonnier de Saumur

Section 02. Discipline & contentieux administratifs

- §1. Une procédure administrative quasi juridictionnelle
- §2. Du contrôle juridictionnel

Décision 15 :
CÉ, 23 décembre 2020, *Président A.*

- §3. De la protection fonctionnelle

Règle d'or 15 :

« la garantie d'une protection fonctionnelle est un dû » !

Section 03. Discipline & contentieux constitutionnels

- §1. Des référents constitutionnels « Égalité »
- §2. De la QPC appliquée aux fonctions publiques
- §3. De la non-transmission des QPC en matière de fonctions publiques



**Leçon XVI :
des « apparences »
des agents publics**

Section 01. Des lieux & services publics chargés de symboliques (l'apparence locale)

- §1. THÉMIS & les symboles de la Justice
- §2. Des « services publics - Palais » mis en « scène »
- §3. Des « arbres » de Justice jusqu'à Toulouse

**Section 02. Des uniformes des agents publics
(l'apparence vestimentaire)**

Playmobil 16 :
un magistrat administratif sans uniforme,
Arnaud K.

- §1. Rendre uniforme par l'uniforme #Egalité

Règle d'or 16 :

« l'uniforme rend uniforme » !

- §2. Une « reprise » de traditions #Continuité
- §3. Une adaptation *napoléonienne* militarisée #Armée

Section 03. Des visages des agents publics (l'apparence physique)

- §1. Une liberté fondamentale d'apparat

Décision 16 :
TA de Melun, 31 août 2020, M. B. c. SDIS de Seine-et-Marne

- §2. L'uniforme jusqu'aux poils ?
- §3. Tenue correcte exigée !



Partie III – Des fonctions publiques individualisées ?

Leçon XVII : de la fonction publique étatique

Section 01. Trois évolutions historiques : de l'érection d'une fonction publique étatique via Jacques OFFENBACH

Règle d'or 17 :

« *l'opéra mène à tout, y compris au Droit* » ?

§1. « *Ah que j'aime les militaires* » (*La Grande Duchesse de GEROLSTEIN* (1867)) !

§2. Du *Roi CAROTTE* (1872) à ses « fonctionnaires lyriques »

§3. *Le château* à *TOTO* (1868) & ses postiers mythiques

Section 02. Trois spécificités de la fonction publique d'Etat

§1. Du ministère en « big-bang » à la DGAFP

§2. Du « *droit à participation* » :
depuis l'Etat vers les trois fonctions publiques

§3. De la « nouvelle »
haute fonction publique
& de la déconcentration des gestions étatiques

Section 03. Des fonctionnaires académiques étatiques

§1. Des maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat

Décision 17 :
CÉ, 14 octobre 2022,
Fédération de la formation et de l'enseignement privés CFTD

§2. Les universitaires, un statut spécial implicite :
entre hiérarchie & indépendance

Playmobils 17 :
des professeurs d'Université
(CÉ, 28 septembre 2022, X. & alii)



Leçon XVIII : de la fonction publique territoriale

Section 01. Trois spécificités de la fonction publique locale

§1. De la déconcentration aux décentralisations :
une histoire – étatique – mouvementée des collectivités

§2. Du « *droit à participation* » calqué sur la fonction publique étatique

§3. Une gestion « locale »... mais nationale y compris en temps de travail

Décision 18 :
TA de Montreuil, 31 janvier 2022,
cinq ordonnances, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Section 02. De la diversité des agents territoriaux

Règle d'or 18 :

**« *la diversité des missions territoriales
implique une diversité des fonctions publiques* ».**

§1. Des établissements publics d'hébergement de personnes âgées dépendantes

§2. Du départemental SDIS à la PATS patrouille ?

Playmobil 18 :
Julien B., sapeur-pompier

§3. Des administrateurs... aux rédacteurs & attachés territoriaux

Section 03. Trois contentieux des agents territoriaux

§1. Doctrine de l'espadrille (MTD ©)

§2. La fonction publique ? *C'est pas automatique !*

§3. Quand la distinction de l'emploi et du grade est encore efficiente



Leçon XIX : de la fonction publique hospitalière

Section 01. Trois spécificités historiques de la fonction publique hospitalière

Playmobil 19 :
Joseph DUCUING (1885-1963)

§1. Pourquoi une fonction publique supplémentaire ?

Règle d'or 19 :

« la fonction publique hospitalière est la seule créée au nom du service public mais pour ne pas effrayer les médecins libéraux autrefois seulement issus du secteur privé » !

§2. Un statut innomé : celui des praticiens hospitaliers

§3. Une direction de plus en plus contractualisée

Section 02. Trois spécificités positives de la fonction publique hospitalière

§1. Gestion & participation des agents publics

§2. Du dialogue social

§3. Du temps calculé de travail #DjHosto

Décision 19 :
CÉ, 22 juin 2022, Syndicat des jeunes médecins

Section 03. De la Loi du 06 août 2019 appliquée à la fonction publique hospitalière

§1. Du contrat de projet

§2. De l'intéressement collectif

§3. Des détachements externalisés d'office



Leçon XX : fictions & fonctions publiques

Section 01. Du fonctionnaire *bashing* atemporel

Règle d'or 20 :

« *Il est sain dans une société démocratique de pouvoir se moquer des agents publics : il ne s'agit que de la matérialisation de l'art. 15 DDHC.* »

§1. Des quatre caricatures anciennes aux BD contemporaines

Décision 20 :

TA de Bordeaux, 31 décembre 2012, Aurélie BOULLET

§2. De la « République de(s) fonctionnaires » aux quatre punaises

§3. *Irréductibles* préjugés ?



Section 02. Des valorisations aux rejets (dans la littérature)

§1. Des fonctionnaires sublimés

§2. Des agents décriés

§3. Des employés dévalorisés

Section 03. Des fictions télévisées contemporaines & féminisées

§1. De la « pause-café » à Mesdames les proviseures

§2. *La stagiaire*, plus indépendante qu'un(e) titulaire !

§3. *Les capitaines MARLEAU & MOLINA*, entre éthique, morale & droit(s)

Playmobil 20 :

Commissaire Julie LESCAUT

